MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

cfppa
DU HAUT-RHIN

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
EPLEFPA Les Sillons de Haute Alsace - 8 aux Remparts 68250 ROUFFACH
03.89.78.73.07 - cfppa.rouffach@educagri.fr - www.cfppa-alsace.fr
N° SIRET 19680003100037 - N° existence DRFP : 42 68 P 001168

Et si on parlait gestion du personnel ?

Contexte

Les connaissances juridiques dans le domaine social sont en constante évolution. Il est important d'actualiser régulièrement ses connaissances afin de maîtriser les obligations règlementaires qui s'imposent aux employeurs et aux salariés.

Objectifs de la formation

- Maîtriser les obligations règlementaires des employeurs et celles des salariés : Droits et devoirs de l'employeur et droits et devoirs des salariés
- Connaître la hiérarchisation des sources de droit (code du travail, convention collective nationale et régionale, règlement intérieur, contrat de travail)
- Gérer le suivi du personnel, y compris la gestion des données personnelles (collecte, stockage, archivage, RGPD) et savoir gérer les formalités et obligations administratives
- Maîtriser les obligations des entretiens professionnels : plan de développement des compétences
- Distinguer les entretiens professionnels des entretiens annuels
- Analyser et coter les risques pour faire du DUERP un bon outil de prévention.

Public concerné

Chef(fe)s d'exploitation viticole

Prérequis des participants

Aucun

Contenu

Obligations règlementaires : lois et décrets régissant le droit social (employeurs et salariés), convention collective de l'agriculture/CUMA, règlement intérieur et contrat de travail

Suivi administratif du personnel

Focus sur le contrat de travail à temps partiel et sur la sauvegarde des données

Obligations règlementaires concernant la tenue et le contenu des entretiens professionnels

Présentations des 3 entretiens professionnels à mener sur 6 ans

Plan de développement des compétences OCAPIAT, et autres dispositifs de formation (CPF, PTP, bilan de compétence, VAE)

Le DUERP Document unique d'évaluation des risques professionnels comme outil de management de la qualité

Méthodes et moyens

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pour ancrer les apprentissages.
Rédaction en commun d'une fiche métier ANEFA / fiche de poste
Jeu de rôle sur un entretien d'embauche
Maîtriser les recherches sur le code du travail
Questions/Réponses sur la maîtrise de la convention collective agricole
Utilisation des modèles de la CNIL
Analyses de jurisprudences sociales générales, également dans le domaine agricole
Vidéos
Questions et témoignages du vécu des participants
Utilisation de modèles d'entretiens professionnels
Utilisation de modèles de documents uniques DUERP

Mode de validation des acquis

Attestation de fin de formation

Nouvelle formation 2023

Intervenants

SCHAAL Pierre, expert-comptable mémorialiste – responsable d'un département social en cabinet d'expertise comptable 1996-1999, DAF/DRH puis directeur d'une association de 380 salariés 1999-2019
Intervenant CFPPA
Référent de formation: Murielle LEPINOY, Psychologue du travail
Coordinatrice pédagogique: Murielle LEPINOY

Le CFPPA68 est certifié Qualiopi et Engagement de service référentiel 132 Quali'formAgri au titre des actions de formation, des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) et des actions de formation par apprentissage. Son système de management de la qualité est certifié AFAQ ISO 9001.

2 jours, 14h00

Rouffach

Dates à définir

Tarifs 2023

210€ nets*/ jour/ participant, soit 420€ nets*/ session/ participant

*Organisme non assujetti TVA

possibilités de financement VIVEA (être à jour de ses cotisations MSA)

NOUS CONTACTER :
NOUS CONTACTER : accueil 03.89.78.73.07 - cfppa.rouffach@educagri.fr